

## AVIS DE STAGE DE M2 A COMPTER DE MARS 2021 (6 MOIS)

<b>Sujet du stage :</b>	<b>Développement des énergies renouvelables : prise en compte de la biodiversité au sein des documents de planification - outils d'appui aux stratégies territoriales d'implantation (H/F)</b>
<b>Affectation :</b>	Direction générale déléguée Mobilisation de la société Direction Appui aux stratégies pour la biodiversité (DASB)
<b>Positionnement hiérarchique :</b>	Stagiaire sous l'autorité de la coordonnatrice thématique Énergies renouvelables et biodiversité
<b>Lieu du stage :</b>	Vincennes (94) ou Toulouse (31) à définir

### DESCRIPTION DES MISSIONS

#### Contexte :

L'Office français de la biodiversité (OFB) est né le 1er janvier 2020. Ce nouvel établissement public, placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture, a été créé pour protéger et restaurer la biodiversité. Il intègre les missions, les périmètres d'intervention et les 2 800 agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Il contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique (loi n°2019-773 du 24 juillet).

Pour remplir ses missions, l'Office s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires (inspecteurs de l'environnement, ingénieurs, vétérinaires, techniciens, personnels administratifs, etc.) réparties sur tout le territoire national. Il est organisé de façon matricielle pour prendre en compte tous les milieux, en transversalité, selon une articulation à trois niveaux : national, régional et départemental.

Dans le contexte (i) de mise en place d'un mix-énergétique qui accélère le déploiement des énergies renouvelables (EnR) en France, avec pour objectif la « neutralité carbone en 2050 »<sup>1</sup> ; et (ii) d'engagements de la France en matière de préservation de la biodiversité, des sols et des paysages, avec pour objectifs le « zéro perte nette de biodiversité » et le « zéro artificialisation nette », il importe de rechercher des solutions permettant de concilier ces politiques complémentaires de la transition écologique.

Parmi les freins recensés, l'implantation de projets d'EnR en milieux naturels fait régulièrement l'objet de débats, voire de contentieux au titre de la préservation des paysages, de la protection de la faune et de la flore ou des risques engendrés aux biens et personnes. Les questions soulevées lors de la conception des projets au cas par cas, renvoient souvent aux modalités de choix des sites, le code de l'environnement imposant la conception de projets de « moindre impact », voire, en cas d'incidences aux espèces protégées, la démonstration d'absence de solutions alternatives et la vérification selon laquelle le projet répond à des raisons impératives d'intérêt public majeur (article L. 411-2 du code de l'env.). L'étape amont de planification de ces filières<sup>2</sup> devrait permettre d'anticiper ces risques, mais force est de constater que cela reste insuffisant pour l'instant, voire que ces documents font eux-mêmes l'objet de contentieux (cf. SRADDET région Nouvelle-Aquitaine).

<sup>1</sup> Décret n° 2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

<sup>2</sup> Exemples : -Plans et programmes : Schémas régionaux éoliens insérés au sein des Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable & d'Égalité des Territoires (SRADDET), Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) ; -Documents cadres (ex : Territoires à Énergie Positive et pour la Croissance Verte - TEP-CV ; cadre régional PACA ; évaluation du po-tentiel photovoltaïque mobilisable au sol ; cadastres solaires ; etc.) -Évaluation du gisement relatif aux zones délaissées et artificialisées propices à l'implantation de Centrales photovoltaïques

## Description du stage :

### **Mission :**

Identifier les leviers potentiels permettant de mieux intégrer les enjeux liés à la biodiversité lors des phases amont de planification territoriale des EnR.

### **Activités principales :**

- Dresser un état des lieux des pratiques, en matière :
  - de planification actuelle des EnR à l'échelle de chaque région (voire département), dont plus particulièrement des parcs éoliens terrestres et des parcs photovoltaïques terrestres et flottants ;
  - de prise en compte des enjeux « biodiversité » au sein de ces plans ou programmes (outils, méthodes, critères, données utilisées, dispositions ou recommandations spécifiques, etc.) et des questions éventuellement soulevées à ce sujet ;
- Identifier les outils et leviers d'action potentiels permettant de planifier ces EnR sur le territoire dans un objectif de « moindre impact » (tel qu'inscrit aux lois Grenelle) : modélisation et simulation spatiale, outils de symbiose territoriale, outils d'aide à la décision, etc.
- Etablir des recommandations en matière de prise en compte de la biodiversité dans la planification des EnR.

## RELATIONS LIEES AU POSTE

### **Relations internes :**

OFB – Directions nationales et territoriales -OFB – membres du réseau thématique « SolEoBio »

### **Relations externes :**

ADEME, MTE (DEB, DGPR, DGEC), DREAL, MNHN, collectivités, ...

## COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

### **Connaissances :**

- Principales politiques publiques européennes et nationales relatives à la biodiversité et à l'énergie ;
- Outils de planification territoriale -principes généraux d'écologie.

### **Savoir-faire opérationnel :**

- Maîtriser l'anglais professionnel.

### **Savoir-être professionnel :**

- Qualités relationnelles, ponctualité, anticipation, autonomie, organisation ;
- Capacité d'écoute, compréhension des attentes d'autrui ;
- Qualités rédactionnelles.

### **Diplômes – Formation – Expérience :**

- Stage de niveau bac + 5 - profil ingénieur.

## CONDITIONS D'EXERCICE / SUJETIONS PARTICULIERES

Le stage se déroulera :

- soit au sein de la Direction Générale de l'OFB (5 square Felix Nadar, 94400 Vincennes)
- soit au sein du Pôle Écohydraulique de l'OFB / IMFT (allée du professeur Camille Soula, 31400 Toulouse)

## DEPOSER UNE CANDIDATURE

Les personnes intéressées devront adresser leurs candidatures (CV détaillé et lettre de motivation) par courriel sous la référence **DASB-ENRPLANIF-S** à [recrutement@ofb.gouv.fr](mailto:recrutement@ofb.gouv.fr) et [veronique.debilly@ofb.gouv.fr](mailto:veronique.debilly@ofb.gouv.fr)

La date limite de dépôt des candidatures est fixe au **25 décembre 2020**.

Pour plus d'informations : contactez Véronique de BILLY, coordonnatrice thématique Énergie renouvelable et biodiversité, OFB – DGD-Mob, DASB, Allée du professeur Camille Soula, 31400 Toulouse ; Tél. : 05 34 32 29 39.